

Séance du 19 mars 2019

L'an 2019, le 19 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

Présents : Mmes Nicole Marchand – Danièle Chartrain - MM. Gérard Thomas - Olivier Champain – Thomas Blot - Philippe Chevalier - Nicolas Poilpray - Hubert Rouyer

Excusés : Mme Christelle Copleutre – M. Daniel Marty

Absents : Mmes Fabienne Blin - Evelyne Freulon - MM. Albert Gilbert – Jean-Bernard Pigeard

A été nommée secrétaire de séance : Mme Nicole Marchand

Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Ajout de points à l'ordre du jour du conseil municipal :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour du Conseil municipal : Rapport d'expertise du sinistre de Madame COCQ et Devis géoréférencement de l'éclairage public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

RAPPORT D'EXPERTISE DU SINISTRE DE Madame COCQ

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'assureur de Madame COCQ, demeurant au 9 rue du Perche à Avezé, suite aux inondations de son sous-sol en juin 2018, a missionné un cabinet d'expertise en vue de solliciter la commune et les entreprises concernées pour éviter de nouvelles inondations.

Monsieur le Maire rappelle que le sous-sol de Madame COCQ avait déjà été inondé en 2013 après les travaux d'aménagement de la voirie et que la commune avait déjà été mise en demeure.

L'expertise du 18 mars 2019 a mis en évidence la nécessité de créer un piège à eau sur le fil d'eau du caniveau au droit de la propriété de Madame COCQ en vue d'éviter les eaux de ruissellement qui proviennent de la chaussée.

Le conseil municipal fait remarquer qu'il y a eu plusieurs inondations sur la commune en juin 2018.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que lors de l'expertise Monsieur Delannes, conjoint de Madame COCQ, a démontré qu'à chaque pluie, une nappe d'eau se forme.

Au préalable, la commune a demandé un devis à l'entreprise Pigeon TP pour connaître le coût des travaux pour pouvoir régler le problème. L'entreprise Pigeon TP a établi un devis de 3 895,00 € HT.

L'entreprise Pigeon TP et le cabinet IRPL ne reconnaissent pas leur responsabilité. Cependant, pour éviter le tribunal et les frais associés, le cabinet d'expertise propose que le montant de ces travaux soit réparti en trois parts égales entre la commune, la société Pigeon TP et le maître d'œuvre IRPL.

Le tiers du montant des travaux correspond au coût que la commune aurait dû régler à l'époque des travaux. L'entreprise Pigeon TP, présente à l'expertise, a donné son accord pour prendre en charge sa part des travaux. Reste à obtenir l'accord de IRPL.

Si les trois parties acceptent cet accord, le protocole précisera que l'assureur ne se retournera pas contre la commune, la société Pigeon TP et IRPL.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de délibérer pour l'autoriser à signer le protocole qui sera établi par le cabinet d'expertise ce qui éviterait une procédure judiciaire coûteuse et à l'issue incertaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donne son accord** pour que la commune prenne à sa charge 1/3 du montant des travaux,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le protocole du cabinet d'expertise Polyexpert ainsi que tous les documents afférents à cette décision.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Olivier Champain, 2^{ème} adjoint, pour la présentation des comptes administratifs 2018, des comptes de gestion 2018 et des budgets 2019.

I- BUDGET LOTISSEMENT

1- Approbation du compte administratif 2018

Monsieur Olivier Champain informe le Conseil municipal que le compte administratif 2018 ne présente que des jeux d'écritures de stock.

Vu la délibération D15 2018 du 03 avril 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2018,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le Comptable,

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Monsieur le Maire ne participe pas au vote) :

- **APPROUVE** le compte administratif 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Excédent reporté :	0,00 €
Recettes exercice :	121 105,89 €
Dépenses exercice :	121 105,89 €
Résultat de clôture : Fonctionnement	0,00 €

Section d'investissement

Excédent reporté :	0,00 €
Recettes exercice :	121 105,89 €
Dépenses exercice :	121 105,89 €
Résultat de clôture : Investissement	0,00 €

• **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

• **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

• **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 8 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix

2- Approbation du compte de gestion 2018

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

• **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

• **Demande** à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger.

Pour : 9 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

3- Vote du budget primitif 2018

Monsieur Olivier Champain explique au Conseil municipal que pour anticiper le PLUI, il est prévu une étude de géomètre pour un montant de 6 000,00 € afin de pouvoir développer le lotissement.

Monsieur le Maire prend la parole et précise au conseil municipal que pour l'approbation du PLUI, la préfecture demande que toutes les communes résidentielles n'ouvrent pas leur lotissement en même temps. Pour être opérationnel dès 2020, il faut donc prévoir cette étude.

Monsieur Olivier Champain présente le budget Lotissement, pour l'exercice 2019, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 127 109,00 € en section de fonctionnement et à la somme de 127 108,00 € en section d'investissement, se décomposant comme suit :

Dépenses de fonctionnement	127 109,00 €
011 Charges à caractère général	6 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	1,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 108,00 €
Recettes de fonctionnement	127 109,00 €
75 Autres produits de gestion courante	1,00 €

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	127 108,00 €
Dépenses d'investissement		127 108,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	127 108,00 €
Recettes d'investissement		121 108,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	6 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 108,00 €

Monsieur Olivier Champain fait passer au vote du budget.

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9

Après délibération, le Conseil municipal vote le budget lotissement 2019 :

Pour : 9 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

II- BUDGET ASSAINISSEMENT

1- Approbation du compte administratif 2018

Monsieur Olivier Champain expose au Conseil municipal les principales recettes et dépenses pour 2018 :

- Les recettes réelles de fonctionnement représentent 20 436,15 € : il s'agit des redevances d'assainissement collectif, des redevances pour la modernisation des réseaux et la participation pour l'assainissement collectif lors du raccordement de la maison sise 1 rue Bourgneuf. Les recettes d'ordre de fonctionnement liées aux subventions d'investissement représentent 375,93 €.

- Les principales dépenses réelles de fonctionnement sont les charges à caractère général pour 3 828,62 €, celles de personnel pour 2 639,16 €, le reversement de la redevance pour la modernisation des réseaux pour 2 192,00 €, les autres charges de gestion courante pour 676,17 €, dont 676,00 € pour les créances éteintes, les charges financières pour 358,86 €, les charges exceptionnelles pour 110,25 €. Les dépenses d'ordre de fonctionnement sont l'amortissement des immobilisations de l'investissement pour 10 934,89 €. Ainsi, l'excédent de la section de fonctionnement est de 72,13 € en 2018.

- Les travaux réalisés en investissement en 2018 ont été la mise aux normes des armoires électriques de commandes des postes de relèvement pour un montant de 10 954,00 €. Les autres dépenses sont liées au remboursement de l'emprunt pour 1 328,38 € et aux dépenses d'ordre d'amortissement des subventions d'équipement pour 373,93 €.

- Il n'y a pas eu de recettes d'investissement. Les seules recettes apparaissant au compte administratif 2018 sont celles d'ordre liées à l'amortissement des immobilisations pour 10 934,89 €.

Vu la délibération D15 2018 du 03 avril 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2018,

Vu la délibération D69 2018 du 4 décembre 2018 approuvant la décision modificative n°1,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le Comptable,

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Monsieur le Maire ne participe pas au vote) :

- **APPROUVE** le compte administratif 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Excédent reporté :	15 892,09 €
Recettes exercice :	20 812,08 €
Dépenses exercice :	20 739,95 €
Résultat de clôture : Fonctionnement Excédent	15 964,22 €

Section d'investissement

Excédent reporté :	18 240,44 €
Recettes exercice :	10 934,89 €
Dépenses exercice :	12 658,31 €
Résultat de clôture : Investissement Excédent	16 517,02 €

• **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

• **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

• **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 8 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix

2- Affectation du résultat 2018

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,
Après avoir entendu le compte administratif 2018,
Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :

1- Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de 15 964,22 € se décomposant ainsi :

Au titre des exercices antérieurs :

A) Excédent (+) Déficit (-) + 15 892,09 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) Déficit (-) + 72,13 €

Soit un résultat à affecter : + 15 964,22 €

2- Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Solde d'exécution de la section d'investissement (R 001) : + 16 517,02 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Reporté (ligne 002) : + 15 964,22 €

Pour : 9 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

3- Approbation du compte de gestion 2018

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **Demande** à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger.

Pour : 9 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

4- Vote du budget primitif 2019

Monsieur Olivier Champain expose au Conseil municipal que, les dépenses de fonctionnement ont légèrement été réévaluées à la hausse par rapport à l'année précédente. En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, il s'agit des redevances d'assainissement collectif et pour la modernisation des réseaux de collecte.

Les dépenses d'investissement prévues en 2019 sont l'étude de bathymétrie et le curage de la lagune pour un montant de 38 890,24 € ainsi que le remboursement de l'emprunt. En recettes d'investissement est prévue la subvention accordée par l'Agence de l'eau pour l'étude de bathymétrie.

Les opérations d'ordre liées aux subventions d'équipements restent inchangées. Celles liées à l'amortissement des immobilisations sont en hausse suite aux travaux réalisés en 2018.

Monsieur Olivier Champain présente un budget Assainissement, pour l'exercice 2019, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 34 840,22 € en section d'exploitation et à la somme de 40 666,24 € en section d'investissement, se décomposant comme suit :

Dépenses d'exploitation	34 840,22 €
011 Charges à caractère général	6 500,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 700,00 €
014 Atténuations de produits	2 500,00 €
65 Autres charges de gestion courante	1 100,00 €
66 Charges financières	291,00 €
67 Charges exceptionnelles	600,00 €
023 Virement à la section d'investissement	9 112,12 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 037,10 €

Recettes d'exploitation	34 840,22 €
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services,...	18 500,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	376,00 €
R002 Résultat reporté	15 964,22 €

Dépenses d'investissement	40 666,24 €
21 Immobilisations corporelles	38 890,24 €
16 Emprunts et dettes assimilées	1 400,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	376,00 €

Recettes d'investissement	40 666,24 €
13 Subventions d'investissement	3 000,00 €
021 Virement de la section d'exploitation	9 112,12 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 037,10 €
R 001 Excédent reporté	16 517,02 €

Monsieur Olivier Champain fait passer au vote du budget.

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9

Après délibération, le Conseil municipal vote le budget Assainissement 2019 :

Pour : 9 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

III- BUDGET COMMUNE

1- Approbation du compte administratif 2018

Vu la délibération D15 2018 du 03 avril 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice 2018,

Vu la délibération D34 2018 du 26 juin 2018 approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération D59 2018 du 23 octobre 2018 approuvant la décision modificative n°2,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le Comptable,

Monsieur Olivier Champain expose au Conseil municipal les principales recettes et dépenses pour 2018 :

- Les recettes de fonctionnement représentent un montant de 523 306,68 € qui se répartissent de la manière suivante : 3 065,83 € pour les remboursements sur rémunérations du personnel et charges de sécurité sociale, 48 621,25 € pour les produits de services, 247 148,00 € pour les impôts et taxes, 140 237,23 € pour les dotations de l'état, 53 256,63 € pour les produits de gestion courante, notamment les loyers et 30 977,74 € en produits exceptionnels, notamment la refacturation des travaux de péril imminent au notaire.

- Les principales dépenses de fonctionnement sont les charges à caractère général pour un montant de 126 665,15 €, les charges de personnel pour 165 926,58 €, les atténuations de produits pour 38 547,00 €, les autres charges de gestion courante pour 31 875,84 €, les charges financières pour 10 658,56 €, les charges exceptionnelles pour 22 448,36 € correspondant aux travaux de péril imminent et les opérations d'ordre de transfert entre section pour 7 327,97 €.

Les dépenses d'entretien de la voirie ont augmenté en 2018 à cause des dommages liés aux inondations de juin 2018.

- Pour l'investissement, la commune a reçu des subventions pour un montant de 15 836,40 € correspondant au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la sécurisation de l'école, au fonds de concours pour la rénovation du circuit électrique de l'église, aux subventions de la DRAC pour les deux premières statues rénovées de l'église et l'aide départementale à la voirie communale. Elle a également reçu le Fonds de Compensation à la TVA pour 5 995,74 €, des cautions pour les logements pour 493,83 €, un excédent de fonctionnement de 91 728,14 € et des opérations d'ordre de transfert entre section pour 7 327,97 €.

- Les travaux et achats réalisés en investissement sont les suivants : le logiciel de la mairie, l'électricité de

l'église, la rénovation de deux statues de l'église, la porte de la cantine, la tablette pour la cantinière, le chauffe-eau électrique pour la boulangerie, l'aire de retournement rue de la Métairie, le remplacement des lampadaires, le panneau giratoire, la borne à incendie, la signalétique et la numérotation des maisons suite à la normalisation des adresses hors bourg, les travaux de voirie. Restent à réaliser une partie de la signalétique et numérotation des maisons, la restauration d'une statue, les plans d'évacuation de la salle polyvalente, le bl connect du logiciel de paie suite à la mise en place du prélèvement à la source et des travaux de voirie.

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Monsieur le Maire ne participe pas au vote) :

• **APPROUVE** le compte administratif 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Excédent reporté :	154 027,81 €
Recettes exercice :	523 306,68 €
Dépenses exercice :	403 449,46 €
Résultat de clôture : Fonctionnement Excédent	273 885,03 €

Section d'investissement

Déficit reporté :	- 66 061,20 €
Recettes exercice :	121 382,08 €
Dépenses exercice :	125 873,52 €
Résultat de clôture : Investissement Déficit	- 70 552,64 €

Etat des restes à réaliser

Dépenses d'investissement :	12 121,01 €
Recettes d'investissement :	- €

• **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

• **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

• **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 8 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix

2- Affectation du résultat 2018

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après avoir entendu le compte administratif 2018,

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :

1- Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de 273 885,03 € se décomposant ainsi :

Au titre des exercices antérieurs :

A) Excédent (+) Déficit (-) + 154 027,81 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) Déficit (-) + 119 857,22 €

Soit un résultat à affecter : + 273 885,03 €

2- Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Solde d'exécution de la section d'investissement

hors restes à réaliser du compte administratif (D 001) : - 70 552,64 €

Solde des restes à réaliser en investissement : - 12 121,01 €

3- L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2018 soumise à votre approbation est donc la suivante :

Besoin à couvrir (Affectation au compte 1068) : 82 673,65 €

Solde (Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté ligne 002) : 191 211,38 €

Pour : 9 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

3- Approbation du compte de gestion 2018

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

• **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

• **Demande** à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger.

Pour : 9 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

4- Vote du budget primitif 2019

Monsieur Olivier Champain présente le budget Commune, pour l'exercice 2019, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 659 732,38 € en section de fonctionnement et à la somme de 379 871,43 € en section d'investissement, se décomposant comme suit :

Dépenses de fonctionnement	659 732,38 €
011 Charges à caractère général	157 050,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	178 800,00 €
014 Atténuation de produits	39 521,00 €
65 Autres charges de gestion courante	34 800,00 €
66 Charges financières	10 600,00 €
67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €
022 Dépenses imprévues	7 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	223 633,38 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 328,00 €
Recettes de fonctionnement	659 732,38 €
013 Atténuations de charges	450,00 €
70 Produits de services, du domaine et ventes diverses	41 000,00 €
73 Impôts et taxes	246 000,00 €
74 Dotations, subventions et participations	135 921,00 €
75 Autres produits de la gestion courante	45 150,00 €
R002 Résultat reporté	191 211,38 €
Dépenses d'investissement	379 871,43 €
Opération 111 : Aménagement rue de Jault	
23 Immobilisations en cours	104 504,78 €
Opération 114 : Aménagement rue de la Métairie	
23 Immobilisations en cours	20 000,00 €
Opération 87 : Logiciels	
20 Immobilisations incorporelles	2 825,00 €
Opération 088 : Bâtiments communaux	
21 Immobilisations corporelles	36 100,00 €
Opération 91 : Achat de matériel	
21 Immobilisations corporelles	6 200,00 €
Opération 099 : Voirie	
21 Immobilisations corporelles	4 500,00 €
23 Immobilisations en cours	60 000,00 €

16	Emprunts et dettes assimilées	63 068,00 €
	Restes à réaliser 2018	12 121,01 €
D001	Déficit reporté	70 552,64 €
Recettes d'investissement		379 871,43 €
13	Subventions d'investissement	50 733,20 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	96 073,65 €
138	Autres subventions d'investissement non transférables	2 103,20 €
021	Virement de la section de fonctionnement	223 633,38 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 328,00 €

Pour synthétiser, en section de fonctionnement, une augmentation des charges à caractère général a été prévue pour les travaux d'entretien de voirie. En effet, les principaux travaux de voirie communale relèvent de l'entretien avec du Point A Temps Automatique.

En recette de fonctionnement, les revenus liés aux locations des logements communaux ont été diminués puisque des départs de locataires sont prévus.

Les travaux et achats d'investissement prévus pour 2019 sont les suivants : mise en accessibilité et sécurisation de l'école, géoréférencement de l'éclairage public, mise en accessibilité de la salle polyvalente, cimetière, réfection des trottoirs Rue de Jault et rue de la Métairie, logiciel de mairie, débroussailleuse et taille haie électrique pour le service technique, rideaux pour l'école, battant de cloche pour l'église, travaux de voirie Rue de Jault.

Afin de pouvoir effectuer les travaux d'investissement, des demandes de subventions ont été faites :

- pour les travaux de voirie : aide départementale à la voirie et fonds de concours,
- pour la restauration et la sécurisation des statues de l'église : subvention du département, de la DRAC et des dons de particuliers faits via la Fondation du patrimoine,
- pour la sécurisation et la mise en accessibilité de l'école : DETR, fonds de concours,
- pour la réfection des trottoirs rue de Jault et de la Métairie : fonds de concours,
- pour la mise en accessibilité de la salle polyvalente : fonds de concours et demande de DETR,
- pour les travaux liés aux intempéries de juin 2018 : DETR, aide départementale et régionale.

Suite aux investissements de l'année 2018, la commune devrait recevoir le fonds de compensation à la TVA pour 9 700,00 €.

Monsieur Olivier Champain fait passer au vote du budget.

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9

Après délibération, le Conseil municipal vote le budget Commune 2019 :

Pour : 9 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Monsieur le Maire reprend la parole.

FIXATION DU TAUX DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les comptes de la Commune,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de voter les taux d'imposition des taxes directes locales applicables pour l'année 2019 :

-	Taxe d'habitation	17,77 %
-	Taxe foncière (bâti)	11,53 %
-	Taxe foncière (non bâti)	26,15 %

- D'inscrire au budget 2019, les recettes suivantes :

-	Produit des taxes locales	238 885,00 €
-	Allocations compensatrices	15 010,00 €

Pour : 9 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

ATTRIBUTION DES BONS DE NOËL 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un bon de Noël est attribué chaque année aux personnes âgées de 70 ans et plus et propose d'en fixer le montant à 15,00 € comme en 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de reconduire les bons de Noël aux personnes âgées de 70 ans et plus,
- Fixe le montant du bon à 15,00 € pour l'année 2019,
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire cette dépense au budget 2019,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en place de cette décision.

ATTRIBUTION DES BONS DE FLEURISSEMENT 2019

Pour l'année 2019, Monsieur le Maire propose de reconduire les bons qui sont attribués à chaque lauréat du concours de fleurissement de la façon suivante :

Façade	3 lauréats
Jardin	3 lauréats
Hors bourg	3 lauréats

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Reconduire** les bons récompensant les gagnants du concours,
- **Fixe** le montant des lots comme suit :
 - 1^{er} lot : 18 €
 - 2^{ème} lot : 14 €
 - 3^{ème} lot : 12 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à inscrire cette dépense au budget 2019,
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités relatives à l'organisation de ce concours.

ANIMATION POUR LES DEFILÉS DU 8 MAI ET DU 11 NOVEMBRE 2019

Pour animer les défilés du 8 mai et du 11 novembre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les deux musiciens de l'année précédente :

- M. Guy Bureau 5, rue du Tertre à la Ferté-Bernard
- M. Michel Mary 14, rue des 4 Vents à Cormes

pour un montant de 26,60 € Brut par musicien et par cérémonie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, pour l'année 2019, décide de :

- **Choisir** M. Guy Bureau et M. Michel Mary pour un montant de 26,60 € Brut par musicien et par cérémonie,
- **Donne** tout pouvoir à M. le Maire pour signer tout document afférent à cette décision.

DEVIS TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ ET DE SÉCURISATION DE L'ÉCOLE GEORGES CHARPAK

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de la séance du 4 septembre 2018, il a été décidé de confier la maîtrise d'œuvre des travaux d'accessibilité et de sécurisation de l'école Georges Charpak à Atelier C- Laurent Tacheau. Pour mémoire, le forfait pour la maîtrise d'œuvre est de 1 800,00 € HT, soit 2 160,00 € TTC.

Monsieur Tacheau a remis l'offre des prestataires qui interviendront pour ces travaux :

- Pour la rampe PMR, l'entreprise Flécharde TP : 1 044,00 € TTC,
- Pour le remplacement du portail, du portillon et des clôtures, l'entreprise Art du Bois 72 : 10 710,56 € TTC,
- Pour la mise en place de visiophones avec platines de rue à boucle magnétique pour l'ouverture et l'éclairage extérieur par détection, l'entreprise SARL AS ELEC : 7 951,06 € TTC,

Soit un montant total de travaux de 19 705,62 € TTC, plus la maîtrise d'œuvre à 2 160,00 € TTC, soit 21 865,62 € TTC.

Les travaux doivent être réalisés pendant les vacances de Pâques.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** la proposition de Atelier C – Laurent Tacheau pour un montant total de 21 865,62 € TTC,
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les devis et effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

MODIFICATION DU DÉLAI DE PRÉAVIS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Monsieur HABERT Romaric, locataire du logement situé au 10 rue du Prieuré, a donné son préavis de départ pour le 22 avril 2019.

Suite à la demande de Madame Bourdon Marylou pour avoir ce logement et au vu des travaux de rafraîchissement à prévoir, Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour accepter de réduire le délai du préavis pour un départ anticipé du locataire au 31 mars 2019 afin de permettre à la Commune d'effectuer les travaux pour une mise en location au 1^{er} mai 2019.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'accepter la modification du délai de préavis de Monsieur HABERT Romaric pour un départ anticipé au 31 mars 2019.

RÉSILIATION DE BAIL ET MODIFICATION DU DÉLAI DE PRÉAVIS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un contrat de location avec Madame Bourdon Marylou avait été passé en juin 2016 pour l'appartement situé au 5 Cour du Maréchal à compter du 1^{er} juillet 2016.

Il précise que Madame Marylou Bourdon a fait savoir à la Commune son intention de résilier son bail afin de louer le logement communal situé au 10 rue du Prieuré à compter du 1^{er} mai 2019. Pour rappel, ce logement sera libéré au 31 mars 2019 et des travaux de rafraîchissement sont à prévoir.

Monsieur le Maire explique qu'afin de mettre un terme à la location, située au 5 cour du Maréchal, le 30 avril 2019, il convient de prendre une délibération résiliant le bail qui lui avait été consenti en précisant que le conseil municipal autorise Madame Bourdon Marylou à réduire le délai de préavis de 3 mois prévu à l'article « Congé - a) Forme et délai » afin de pouvoir emménager dans le logement au 10 rue du Prieuré au 1^{er} mai 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de procéder à la résiliation du contrat de location avec Madame Marylou Bourdon au 30 avril 2019,
- d'autoriser Madame Marylou Bourdon à réduire son préavis de 3 mois pour un départ au 30 avril 2019.

DEVIS TRAVAUX DE GÉORÉFÉRENCEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que des travaux de géoréférencement de l'éclairage public sont prévus au budget 2019.

Deux entreprises ont remis leur offre :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
ADRÉ Réseaux	4 670,00 €	5 604,00 €
GB INVEST - NETAXIO	2 800,00 €	3 360,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Retient** l'entreprise GB INVEST NETAXIO pour un montant de 3 360,00 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

DIVERS

Projet d'accueil du Musée Mobile en 2019-2020 en Perche Sarhois

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Pays du Perche Sarthois a sollicité la commune afin de savoir si elle pourrait accueillir le camion-musée d'art contemporain sur les périodes du 20 au 28 septembre 2019 ou du 6 au 17 janvier 2020.

Après avoir examiné le dossier technique, le conseil municipal décide que la commune n'est pas en mesure d'accueillir le MuMo car elle ne dispose ni des lieux ni des moyens techniques pour assurer son accueil.

Elections européennes du 26 mai 2019

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les élections européennes se dérouleront le dimanche 26 mai 2019 de 8h00 à 18h00 et demande les disponibilités de chacun des conseillers pour tenir les permanences.

Un tableau provisoire des permanences est établi :

De 8h00 à 10h30 : M. Gérard Thomas, Mme Danièle Chartrain

De 10h30 à 13h00 : M. Olivier Champain, M. Nicolas Poilpray et Mme Christelle Copleutre

De 13h00 à 15h30 : M. Pierre Boulard, M. Thomas Blot et M. Philippe Chevalier

De 15h30 à 18h00 : Mme Nicole Marchand, M. Hubert Rouyer

2 permanences restent à pourvoir : 1 personne de 8h00 à 10h30 et 1 personne de 15h30 à 18h00.

Pour le dépouillement, il faut prévoir 8 personnes minimum.

La séance est levée à 22 heures 30 minutes.